



FRANCE

Harcèlement scolaire : appel à la « mobilisation générale »

Une mission sénatoriale émet des recommandations pour « mieux prévenir, détecter et traiter » le phénomène

Les élèves de 6^e ont tout de suite été plongés dans l'ambiance. Quelques semaines après le début de la rentrée scolaire, le hashtag #anti2010 a circulé de façon exponentielle sur les réseaux sociaux pour se moquer de cette nouvelle génération de collégiens. Un phénomène de meute qui a remis une nouvelle fois en lumière le fléau du harcèlement et du cyberharcèlement scolaire. 800 000 à 1 million d'élèves en seraient victimes chaque année. Soit près d'un élève sur dix, selon une mission sénatoriale qui a rendu public, jeudi 23 septembre, son rapport sur le sujet.

« Le harcèlement et son volet cyber népargnent personne, aucun milieu, aucun établissement », souligne la sénatrice (Les indépendants) de Seine-et-Marne, ancienne professeure d'anglais et rapporteuse de la mission, Colette Mélot. La mission veut créer « une mobilisation générale » autour de la lutte contre le harcèlement scolaire et en faire « la prochaine grande cause nationale ».

Vingt-trois sénateurs de tout horizon politique ont auditionné parents, enseignants, associations, représentants des réseaux sociaux, ainsi que le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer. Premier constat : les enquêtes statistiques doivent être plus fréquentes. Difficile, par exemple, d'évaluer l'impact réel du confinement sur ces pratiques. Le harcèlement scolaire semble néanmoins en stagnation tandis que le cyberharcèlement augmente, créant un « continuum de violences » entre l'école et la sphère familiale.

Avec l'abaissement de l'âge de possession du premier smartphone, le cyberharcèlement concerne de plus en plus les élèves dès l'école primaire. Un quart des enfants harcelés déclare l'avoir été avant leur entrée au collège. Autre fait établi : le cyberharcèlement touche davantage les filles que les garçons, avec les pratiques en croissance de « re-

venge pom », le partage de contenus à caractère sexuel sans le consentement de la personne filmée ou photographiée.

« Les outils de lutte existent, ils sont nombreux, mais ils sont insuffisamment connus »

COLETTE MÉLOT
sénatrice (Les indépendants)
de Seine-et-Marne

Repérer les « signaux faibles »

Face à cette réalité, les deux tiers des enseignants se sentent « mal armés », en raison d'un manque de formation, de difficultés à détecter les situations problématiques ou d'une absence de soutien de la hiérarchie. Pour la mission sénatoriale, c'est donc cette « prise en charge du dernier kilomètre » au sein des établissements scolaires qui doit être améliorée, afin de permettre la libération de la parole des enfants et adolescents concernés. La communauté éducative doit être capable de repérer les « signaux faibles » (isolement, irritabilité d'un élève...) susceptibles de donner l'alerte. Inscire une sensibilisation à ces problématiques dans la formation initiale et continue des enseignants est évoqué, de même que l'instauration de lieux de rencontres entre les parents et l'équipe pédagogique.

« Depuis dix ans, les pouvoirs publics ont pris en compte le phénomène. Les outils de lutte existent, ils sont même nombreux mais ils sont insuffisamment connus », note Colette Mélot. Deux numéros de téléphone, le 3020 et le 3018, un site spécialisé, une journée de sensibilisation, la nomination d'élèves ambassadeurs ou de référents académiques et depuis la rentrée 2021, la généralisation du programme « Phare » (programme de lutte contre le harcèlement à l'école) ont été mis en place.

Pour les faire connaître davantage, les sénateurs proposent des solutions pragmatiques comme l'inscription des numéros d'aide téléphonique dans les carnets de liaison ou la distribution de flyers rappelant les droits et devoirs des élèves à chaque rentrée. Sabine Van Heghe, sénatrice socialiste du Pas-de-Calais et présidente de la mission, met en avant « le nécessaire suivi », aujourd'hui insuffisamment assuré, des cas de harcèlement. Plus de la moitié des agresseurs ne répondent pas des conséquences de leurs actes, selon les chiffres de l'association e-Enfance repris par le rapport. Un quart est sanctionné, dont seulement 4 % par l'établissement scolaire. La mission plaide pour développer les travaux d'intérêt général et les stages de citoyenneté à destination des harceleurs. « Les sanctions ne sont pas toujours à la hauteur. Or, elles démontrent le caractère illégal du harcèlement. Au final, c'est souvent la victime qui est contrainte de changer d'établissement. Elle vit alors une double peine », regrette Colette Mélot.

Au-delà des établissements scolaires, la mission sénatoriale souhaite profiter de la présidence française de l'Union européenne au premier semestre 2022 pour agir sur les réseaux sociaux eux-mêmes. « Une action juridique solide et efficace ne peut se concevoir que dans un cadre européen voire international. Les autorités publiques doivent veiller à ce que ces réseaux sociaux soient enfin proactifs », affirme la sénatrice de Seine-et-Marne. Elle recommande la création de « stress tests », comme dans le domaine bancaire, afin de vérifier que la suppression des contenus litigieux est bien respectée. Sabine Van Heghe voit dans la suppression du hashtag #anti2010 par TikTok et Instagram une première victoire : « Cela montre qu'on peut contraindre les réseaux sociaux à plus de vigilance. » ■

SYLVIE LECHERBONNIER